

RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL D'ÉLOQUENCE

FÊTE DU DROIT - CDDSP

Le Tournoi de la Fête National du droit de la CDDSP se déroule sur une journée, selon le calendrier fixé par la Conférence des Doyens, et selon les modalités suivantes :

- **Les participants**

- Participent au Tournoi de la Fête National du droit de la CDDSP, les champions désignés, localement, par chaque Faculté de droit.
- Chaque Faculté ne peut désigner qu'UN seul champion qui participera au tour de sélection et, le cas échéant à la finale.

- **Tour de sélection :**

- Les candidats se voient remettre le matin de la compétition un sujet déterminé par la Faculté hôte ayant trait au thème de l'année de la fête du droit.
- Ils disposent alors de 3 heures pour préparer une intervention orale sur le dit sujet d'une durée ne devant pas excéder 10 mn.
- L'Université hôte doit veiller à ce que les candidats puissent bénéficier d'un environnement propice à cette préparation (salle de travail / BU). Elle peut, à son choix, offrir aux candidats l'assistance d'étudiants locaux afin de les aider dans leur préparation.
- A l'issue du temps imparti pour la préparation de leur sujet, les candidats sont auditionnés par les différents jurys de sélections mis en place par la Faculté hôte, et au sein desquels siègent les Doyens présents, auxquels peuvent être adjointes, en cas de besoins, des personnes extérieures (enseignants de la Faculté hôte, personnalités extérieures, etc...).
- Chaque jury attribue une note fixée par application d'une grille d'évaluation préétablie.
- A l'issue des auditions, les présidents de tous les jurys se réunissent et classent les candidats en fonctions des notes obtenues. Les 5 meilleurs candidats sont autorisés à concourir en finale.

- **Finale :**

- Les candidats admis à participer à la finale à l'issue du Tour de sélection s'affronteront devant un jury composé par l'Université hôte. Il comporte à parts égales, des membres présents de la CDDSP, des enseignants de l'Université hôte des personnalités extérieures (magistrats, avocats, etc...), des partenaires.
- Les candidats pourront A LEUR CHOIX, présenter devant le jury :
 - Soit le texte préparé lors du tour de sélection,
 - Soit le texte présenté lors de la sélection dans leur université d'origine.